CARNET ET CERTIFICATS DE SANTÉ DE L'ENFANT

Les nouveaux modèles

Catherine Paclot, Brigitte Lefeuvre, Carole Cretin, Martine Lequellec-Nathan*

Dix ans après les derniers modèles qui dataient de 1995, afin de tenir compte des avancées scientifiques, des attentes des professionnels de santé et des familles, le ministère de la Santé, de la Famille et des Solidarités a publié*, les nouveaux modèles du carnet et des certificats de santé en vigueur à compter du 1er janvier 2006. Le carnet de santé a plusieurs fonctions : c'est un lien entre les différents professionnels de santé, la « mémoire » des événements de santé pour l'enfant et sa famille, puis pour l'adulte ; c'est aussi un outil d'éducation à la santé.**

Outil du suivi de la santé de l'enfant et de l'adolescent, le carnet de santé doit être le support du dialogue régulier noué entre les professionnels de santé et les familles, au service de la prévention et de l'éducation à la santé des enfants et des adolescents.

Les trois certificats de santé établis avant le 8e jour, puis au 9e mois et au 24e mois de l'enfant sont un support de suivi individuel et épidémiologique de la santé des enfants. Ils doivent obligatoirement être adressés par le médecin qui les remplit au service départemental de Protection maternelle et infantile (PMI).

Ces nouveaux documents, dont l'élaboration a mobilisé de nombreux professionnels de santé, des représentants des conseils généraux et des représentants des familles, s'attachent à répondre à ces objectifs. Ainsi, la nouvelle présentation du carnet de santé permet une utilisation plus facile et plus conviviale, avec notamment : des rubriques, différenciées par couleurs selon les diverses thématiques ; des espaces, signalés par des pictogrammes, destinés aux professionnels de santé, aux parents, à l'enfant ou l'adolescent ; des repères du développement de l'enfant en fonction de l'âge, indiqués au fil des pages ; des pages spécifiques concernant certaines thématiques (allergies, affections au long cours, examens buccodentaires) ; des pages consacrées aux vaccinations qui permettent une meilleure lisibilité du calendrier vaccinal, deux pages nominatives qui ont valeur de certificat de vaccination et peuvent être photocopiées ; des messages de prévention, certains accompagnés d'illustrations, sur :

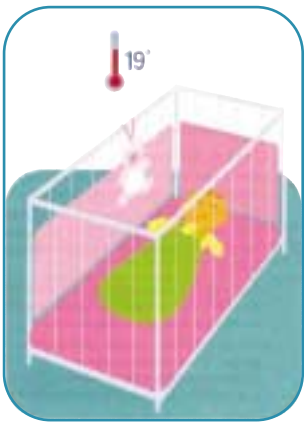

– le repérage des signes précoces des troubles sensoriels (vue et audition), des troubles du langage, des troubles de la relation ;
– la nutrition (promotion de l'allaitement maternel, conseils pour la préparation des biberons, repères du Programme national nutrition santé [PNNS, alimentation, activité physique], suivis de la courbe d'indice de masse corporelle) ;

– les conduites à tenir devant un enfant malade (fièvre, vomissements, diarrhée, gêne respiratoire) ;
– la bonne utilisation des médicaments (antipyrétiques, antibiotiques) ;
– la prévention de la mort subite du nourrisson et du syndrome du bébé secoué ;
– la prévention des accidents de la vie courante ;
– la prévention des conduites à risque, par des messages ciblés adressés aux adolescents (alcool, tabac, drogue, comportements sexuels à risque, sécurité routière, traumatismes sonores…).

Par ailleurs, la surveillance médicale a été enrichie de nouveaux examens individualisés à 2 mois, entre 2 ans et demi et 4 ans, et à 8 ans.

Les examens médicaux détaillés, notamment ophtalmologiques et oto-rhino-laryngés, ont été conçus pour pouvoir être facilement réalisés en cabinet de ville.

* *Arrêté relatif au modèle et au mode d'utilisation du carnet de santé du 5 décembre 2005 publié au JO du 13 décembre 2005.*
** *Arrêté relatif au modèle d'imprimé servant à établir le premier, deuxième et troisième certificat de santé de l'enfant du 5 décembre 2005 publié au JO du 13 décembre 2005.*

* *Direction générale de la Santé, 14, avenue Duquesne, 75007 Paris.*

Un guide d'utilisation, destiné aux professionnels en charge de la santé des enfants, présente les différentes rubriques de ces nouveaux documents et met à disposition une liste de ressources utiles en matière de santé de l'enfant et de l'adolescent. Les principales modifications concernant le suivi médical sont détaillées dans le guide, en suivant l'ordre des rubriques du carnet de santé.

Le carnet de santé, les certificats et le guide d'utilisation sont disponibles en ligne sur le site du ministère : **www.sante.gouv.fr** à la rubrique alphabétique « C » pour « carnet de santé » ou « E » pour « enfant ». Les certificats de santé peuvent être remplis en ligne sur le site du ministère à la rubrique « renseignements pratiques document Cerfa ».

COMMENT REMPLIR LE CARNET DE SANTÉ ?

Il n'y a pas lieu d'y faire figurer une information médicale exhaustive, mais les éléments nécessaires et suffisants à un bon suivi de la santé de l'enfant. Le professionnel de santé qui inscrit une information dans le carnet doit s'identifier clairement (cachet et signature).

QUI PEUT Y AVOIR ACCÈS ?

Seuls sont autorisés à le consulter, sous réserve de l'accord des parents, les professionnels de santé, dans le cadre d'actions de prévention ou de soins. Nul ne peut exiger la communication du carnet de santé. Toute personne, du fait de sa fonction, appelée à prendre connaissance des renseignements qui y sont inscrits, est soumise au secret professionnel.

Si les parents sont amenés à confier le carnet de santé à leur enfant ou à un tiers, ils doivent le faire dans une enveloppe fermée, portant la mention « secret médical ». Toutes ces informations doivent être expliquées aux parents.

QU'Y A-T-IL DE NOUVEAU ?

Les onglets permettent, à partir du sommaire, un accès rapide aux différentes rubriques. L'utilisation d'illustrations, de pictogrammes et de couleurs améliore la lisibilité de l'ensemble.

Les repères du développement de l'enfant et de l'adolescent, présents tout au long du carnet, peuvent amener les parents à poser des questions. Ils peuvent aussi servir de support lors de la consultation, même s'ils ne sont pas spontanément abordés par les parents.

L'objectif est de mettre en valeur les observations des parents et de favoriser le dialogue avec les professionnels de santé.

Les espaces destinés aux parents prennent deux formes : une vignette, au bas de chaque double page destinée au suivi médical rappelant les repères de développement ; un espace, en tête de chaque double page consacrée à un examen médical détaillé, invitant les parents à préparer la consultation en notant des informations, s'ils le souhaitent, sur la vie quotidienne de l'enfant et à faire part au médecin de leurs observations et de leurs questions.

Cette page comporte également des conseils de prévention.

L'espace destiné à l'examen médical est clairement individualisé. ■

Abonnez-vous ou réabonnez-vous en ligne à La Revue du Praticien sur son site Internet www.33docpro.com*

* *Paiement par carte bancaire* « secteur bancaire sécurisé »